

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 mai 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le douze mai à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Cédric MANCINI.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M. RUEZ Quentin est nommé secrétaire de séance.

Sommaire

1.	Présence.....	2
	Étaient présents.....	2
	Étaient absents et excusés.....	2
2.	Présentation du projet d'installation du parcours sportif par le Conseil Municipal Jeunes	2
3.	CHOIX DE L'ARCHITECTE URBANISTE – MODIFICATION PLU.....	2
4.	CONTRAT IMPRIMANTES	3
5.	DELIBERATION DEPOSE DE DOSSIERS DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT DE CHEMINEMENTS MODES DOUX	3
6.	APPROBATION DU CFU 2024- BUDGET PRINCIPAL.....	3
7.	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - ASSAINISSEMENT	4
8.	DELIBERATION REVISION PRIX REPAS DE LA CANTINE – ENFANTS - ADULTES	5
9.	DELIBERATION CANTINE A 1€.....	5
10.	DELIBERATION TARIF LOCATION SALLE ESPACE DU VIEUX JONC – agents communaux	6
11.	INFORMATION DU MAIRE et de ELUS	6

1. Présence

Étaient présents

M. MANCINI Cédric	Mme CALLY Audrey
M. MINASSIAN Guy	Mme ABRAM-PASSOT Evelyne
Mme DUPAYRAT Sophie	M. VAN DORT Didier
Mme DESBOS Blandine	M. RUEZ Quentin
M. POTIN Fabien	M. GILLET Bernard
M. PISTRE Thierry	M. FROGET Bruno
M. GOURMAND Johann	Mme ROSERAT Charlène
M. CHAVET Clément	Mme ANTON Dorothée
Mme JACQUET Aurélie	M. CHAUDET Pierre
Mme FLUTET Catherine	

Étaient absents et excusés

- Mme Aurélie JACQUET pouvoir à Thierry PISTRE
- Mme Audrey CALLY pouvoir à Evelyne ABRAM-PASSOT
- M. Bruno FROGET pouvoir à Bernard GILLET

Approbation du procès-verbal du 24 mars 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le procès-verbal du conseil municipal du 24 mars 2025

2. Présentation du projet d'installation du parcours sportif par le Conseil Municipal Jeunes

Le Conseil Municipal Jeunes a présenté, chacun à leur tour, le projet de création d'un parcours de santé sportif. Après réflexions et échanges, le site du City Stade a été retenu pour l'implantation des équipements sportifs, bien que l'option d'une installation à proximité du stade ait été également envisagée. Cette dernière a été écartée en raison des incertitudes concernant le devenir de cet espace, qui pourrait évoluer selon les choix des futurs élus, comme le souligne M. PISTRE.

Mme Charlène ROSERAT souligne toutefois que, même si le projet est pertinent, tous les parents ne fréquentent pas systématiquement le City Stade, ce qui pourrait impacter la fréquentation du parcours.

Les jeunes conseillers ont précisé avoir contacté plusieurs prestataires, mené une étude comparative approfondie prenant en compte les coûts, matériaux et faisabilité, avant de retenir la société Transalp pour la réalisation du parcours, pour un montant de 19 585,00 € TTC.

La société Transalp, forte de 45 ans d'expérience, a notamment déjà travaillé pour la commune de Saint-Paul-de-Varax, ce qui a contribué à renforcer la confiance dans ce choix.

M. PISTRE et Mme DESBOS remercient chaleureusement les jeunes pour leur implication, leur sérieux et la qualité du travail accompli tout au long de ce projet. Mme DESBOS rappelle également que les jeunes du Conseil Municipal effectueront prochainement un voyage à Paris pour visiter le Sénat.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité en faveur du projet, pour un montant de 19 585,00 € TTC

3. CHOIX DE L'ARCHITECTE URBANISTE – MODIFICATION PLU

Rapporteur : Cédric MANCINI, maire

Il est rappelé qu'il a été convenu de procéder à une modification de l'AOP (Autorisation d'Occupation du sol à des fins Productives) de la Zone Artisanale « La Poyarosse ». Cette révision interviendra dans le cadre d'une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), afin de rendre la zone conforme aux activités des entreprises souhaitant s'y implanter.

Cette démarche est particulièrement importante pour permettre à l'entreprise de transport COTTON de rapatrier l'ensemble de ses structures au sein de cette zone.

Il est précisé que l'aménagement des réseaux sera assuré par la Communauté de Communes de la Dombes, tandis que l'entretien de la voirie restera, dans un premier temps, à la charge de la commune. Dans le cadre de ce projet, plusieurs cabinets d'architectes ont été sollicités. Le cabinet Berthet Liogier n'a pas donné suite. À l'issue des consultations, c'est le cabinet Atelier GERGONDET qui a été retenu pour un montant de 9 475,00 € TTC.

Voté à l'unanimité

4. CONTRAT IMPRIMANTES

Rapporteur : Quentin RUEZ

La commune dispose actuellement de quatre imprimantes réparties entre les différents sites municipaux : la mairie, l'école maternelle, l'école élémentaire et le centre de loisirs. Le contrat en cours de maintenance et de location arrive à échéance au début du prochain mandat. Il est par ailleurs constaté que deux des quatre imprimantes sont en fin de vie.

Afin d'anticiper ce renouvellement et d'éviter aux futurs élus d'avoir à procéder à des comparatifs fastidieux, il propose de souscrire un nouveau contrat pour la location et la maintenance sur une durée de 12ans, couvrant ainsi les deux prochains mandats. Il présente un comparatif entre deux prestataires :

- Rex Rotary, prestataire actuel, propose de remplacer deux imprimantes sur les quatre puisque M. Ruez avait négocié l'achat à 1€ symbolique des 2 autres à la fin du contrat actuel.
- Xefi, société déjà partenaire de la commune pour la maintenance informatique et téléphonique, propose un renouvellement complet des quatre imprimantes.

Il est souligné que Rex Rotary fournit un service de qualité tant en termes de matériel que de support technique. Néanmoins, après analyse du coût global (location + maintenance) revenu sur douze ans, leur offre s'avère environ 40 % plus onéreuse que celle de Xefi.

La proposition de Xefi présente donc plusieurs avantages notables :

- remplacement immédiat et sans surcoût de toute imprimante défectueuse pendant ces 12ans,
- formation sans frais supplémentaires pour les utilisateurs de chacune des quatre imprimantes,
- coordination facilitée puisque la maintenance informatique est déjà assurée par ce prestataire.

Après présentation des éléments comparatifs, le conseil municipal vote à l'unanimité en faveur du changement de prestataire. La société Xefi est ainsi retenue pour la maintenance et la location des imprimantes communales.

Voté à l'unanimité

5. DELIBERATION DEPOSE DE DOSSIERS DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT DE CHEMINEMENTS MODES DOUX

Rapporteur : Fabien POTIN

Il rappelle que dans le cadre des cheminements doux, des subventions sont attendues. Il demande de reprendre une nouvelle délibération prenant en compte la nouvelle demande de subvention auprès de l'ADEME.

Voté à l'unanimité

6. APPROBATION DU CFU 2024- BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Guy MINASSIAN

Il indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il précise que le CFU et la situation de clôture ont été vu lors du vote du budget primitif 2025.

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT (exploitation)
----------------	----------------------------------

1	Résultat de clôture de l'exercice N-1	3 275,02 €	877 461.61 €	
2	Affectation -1 faite en			
3	RECETTES	223 255,09 €	1 151 228,56 €	
4	DEPENSES	329 178,94 €	940 676,83 €	
5	RESULTAT	- 105 923,85 €	210 551,73 €	
6	RESULTAT CUMULE (réel de clôture)	- 102 648,83 €	1 088 013,34 €	
7	RESTE A REALISER RECETTES	94 000,00 €		Maintien de l'excédent de fonctionnement en réserve d'exploitation REPRISE ANTICIPEE AUTORISEE
8	RESTE A REALISER DEPENSES	355 554,00 €		
9	Résultat corrigé des Reste à Réaliser* (besoin d'autofinancement)	- 364 202,83 €	1 088 013,34 €	723 810,51 €

Monsieur Pierre CHAUDET, doyen du conseil municipal demande à l'ensemble des élus de se prononcer, Monsieur le Maire étant sorti de la salle.

Voté à l'unanimité

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Guy MINASSIAN

Donne lecture du CFU et la situation de clôture qui ont été vu lors du vote du budget primitif 2025.

		INVESTISSE- MENT	FONCTIONNEMENT (exploitation)
1	Résultat de clôture de l'exercice N -1	- 107 700,41 €	154 174.07€
2	Affectation -1 faite en		
3	RECETTES	198 874,06 €	125 427,38 €
4	DEPENSES	73 174,78 €	116 655,83 €
5	RESULTAT	125 699,28 €	8 771,55 €

6	RESULTAT CUMULE (réel de clôture)	17 998,87 €	162 945,62 €	
7	RESTE A REALISER RECETTES			Maintien de l'excédent de fonctionnement en réserve d'exploitation REPRISE ANTICIPEE AUTORISEE
8	RESTE A REALISER DEPENSES	2 428,00 €		
9	Résultat corrigé des Reste à Réaliser* (besoin d'autofinancement)	15 570,87 €	162 945,62 €	178 516,49 €

Monsieur Pierre CHAUDET, doyen du conseil municipal demande à l'ensemble des élus de se prononcer, Monsieur le Maire étant sorti de la salle.
Voté à l'unanimité

8. DELIBERATION REVISION PRIX REPAS DE LA CANTINE – ENFANTS - ADULTES

Rapporteur : Evelynne ABRAM-PASSOT

Elle informe que le prestataire en charge de la restauration scolaire a annoncé une augmentation du prix des repas de 0,06 € à compter de la rentrée scolaire 2025-2026.

Dans ce contexte, il est proposé d'appliquer une augmentation de 0,10 € sur le tarif des repas, tant pour les enfants que pour les adultes.

Elle rappelle que, depuis le changement de prestataire cantine les augmentations de 2023 et 2024 n'ont pas été répercutées en totalité, soit 0.15€ sur les 2 ans et que le tarif appliqué à Saint-Paul-de-Varax reste inférieur à celui pratiqué dans de nombreuses communes voisines ou du territoire (entre 4.50€ et 5.50€).

Le Maire Cédric Mancini rappelle que le coût total d'un repas à la charge de la commune est de 7,50€.

Elle souligne également que toutes les cantines ne bénéficient pas des dispositifs EGAlim, ni de l'approvisionnement local en produits frais issus des maraîchers à proximité, ce qui constitue un atout qualitatif pour la restauration communale.

Un débat s'engage au sein du Conseil sur la légitimité d'une telle augmentation, certains membres s'interrogeant sur la nécessité d'une hausse de 0,10 €, alors que la revalorisation annoncée par le prestataire ne s'élève qu'à 0,06 €.

À l'issue des échanges, le Conseil est invité à se prononcer sur l'ajustement du tarif. L'augmentation est adoptée, fixant ainsi le prix du repas enfant à 4,40 € et celui du repas adulte à 5,40 €, à compter de la rentrée 2025-2026.

Voté avec 13 voix pour, 1 voix contre : RUEZ Quentin, 5 abstentions : Mme Dorothee Anton, Mme Blandine DESBOS, M. Fabien POTIN, Mme Catherine FLUTET, Mme Charlène ROSERAT

9. DELIBERATION CANTINE A 1€

Rapporteur : Evelynne ABRAM-PASSOT

Elle informe le Conseil que le gouvernement a mis en place le dispositif "Cantine à 1 €", destiné à garantir un repas équilibré par jour aux enfants de familles en difficulté financière. Ce dispositif est garanti par l'État jusqu'à fin 2027.

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle et de la situation sociale de la commune, où environ 40 % des familles pourraient potentiellement bénéficier de cette aide, il est proposé que la commune s'inscrive dans ce dispositif national.

Les conditions d'éligibilité au dispositif sont les suivantes :

- Communes situées en milieu rural,
- Moins de 10 000 habitants,
- Signature d'une convention triennale avec la CAF.

L'État s'engage à rembourser à la commune :

- 3 € par repas,
- +1 € si la cantine est déclarée sur le site "ma cantine" et respecte les obligations de la loi EGalim.

Le montant de l'aide est calculé en fonction du quotient familial CAF, qui prend en compte les revenus, les aides perçues, et le nombre d'enfants à charge.

Pour pouvoir bénéficier du dispositif, la commune doit instaurer une grille tarifaire différenciée, comprenant au moins trois tranches, dont une à 1 € maximum pour les quotients familiaux inférieurs ou égal à 1000 €. Afin de construire une grille adaptée à la réalité locale, les quotients familiaux ont été demandés à toutes les familles ayant inscrit leur(s) enfant(s) à l'école pour la rentrée 2025/2026. Après étude de plusieurs scénarios, la commission périscolaire, réunie le 17 avril, a retenu la grille tarifaire la plus équitable, permettant également de préserver l'équilibre budgétaire communal.

La grille tarifaire retenue pour l'année scolaire 2025-2026 est la suivante :

Quotient Familial	de 0 à 500€	de 501€ à 1000€	1001€ ou +
Tarif	0,75€	1,00€	4,40€

Il est également précisé que tout repas réservé hors délai ou sans inscription préalable sera facturé 7,00 €. Le Conseil est invité à se prononcer sur la mise en œuvre du dispositif "Cantine à 1 €" ainsi que sur la grille tarifaire proposée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. DELIBERATION TARIF LOCATION SALLE ESPACE DU VIEUX JONC – agents communaux

Rapporteur : Cédric MANCINI

Il propose de fixer un tarif unique pour la location de la salle Espace du Vieux Jonc à destination des agents communaux travaillant sur la commune, y compris ceux résidant à l'extérieur de Saint-Paul-de-Varax. Afin d'assurer l'équité de traitement entre tous les agents, il est proposé de leur appliquer le même tarif préférentiel que celui déjà en vigueur pour les résidents soit 390 € le week-end.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. INFORMATION DU MAIRE et de ELUS

Rapporteur : Fabien POTIN

Informe que l'éclairage du Pont Rouge n'a pas été réalisé volontairement en raison des travaux d'assainissement qui sont en cours et sera donc reporté en septembre.

Eglise : pas de nouveautés à ce sujet

Rapporteur : Didier VAN DORT

Il informe que les réseaux d'eau potable seront à refaire et feront prochainement partie du programme du Syndicat Intercommunal Eau Potable Ain Veyle Revermont.

Information à diffuser auprès de l'Agence Ingénierie de l'Ain, pour prendre en compte ces travaux dans le programme des travaux des cheminement doux.

Rapporteur : Cédric MANCINI

Il informe que deux poteaux incendie vont être changés prochainement au lieudit « les Grassières et Pernin ». Celui vers le transporteur Cotton n'est pas à changer.

Rapporteur : Blandine DESBOS

Elle communique sur Rêve de Cirque qui aura lieu le 11 juin 2025, une petite buvette sera ouverte à cette occasion.

Rapporteur : Evelyne ABRAM-PASSOT

Le carnaval a eu lieu le 17 avril, le défilé s'est très bien passé avec la présence de beaucoup de parents. Beau carnaval et flash mode.

Rapporteur : Quentin RUEZ

Il adresse ses remerciements à Mme Charlène ROSERAT pour l'aide à la distribution des bulletins municipaux intermédiaires, ainsi qu'à Mme Sophie DUPAYRAT pour l'aide à la réalisation de ceux-ci.

Concernant le déploiement de la fibre optique, celle-ci est attendue pour la mi-juin 2025, sur le secteur nord de la RD 1083. Par ailleurs, une avancée est signalée concernant le raccordement en fibre de la rue de la Cressonnière.

Dans le cadre de l'amélioration des équipements touristiques et de loisirs, les RIS (panneaux d'informations municipaux) signalants les circuits de randonnée, ainsi que des tables et bancs, ont été installés par la Communauté de Communes de la Dombes à plusieurs emplacements stratégiques : au niveau du Domaine de la Dombes, du verger, du pont Romain, ainsi qu'au square situé rue des Frères Lumière. Il a également été évoqué la possibilité d'intégrer le circuit touristique « Louis Jourdan » sur l'une des faces de ces panneaux, proposition qui a été soumise au président de l'association du musée.

Rapporteur : Guy MINASSIAN

Informe du chiffrage des travaux de l'assainissement qui s'élève à 459 000.00HT. A voir si recours à un petit emprunt, en fonction des subventions attendues ;

Le secteur « Servisey » fera partie du prochain schéma directeur.

Informe qu'il n'y a plus d'obligation de transmettre le budget assainissement à la communauté de Communes de la Dombes.

Rapporteur : Cédric MANCINI

Il informe que les radars pédagogiques Rue de la Dombes, ne fonctionnent plus et non pas été réinstallés.

Le 30 mai 2025 aura lieu un vernissage au Musée à 18h.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 16 juin 2025 à 20h

La Séance est levée à 23H23